

ANNEXE 2

Formules de Calcul des Moyennes

Année Universitaire 2012-2013

Cycle Préparatoire :

<u>Cycle Préparatoire :</u> CP1 CP2	<u>Matière sans TP :</u> $Moyenne = NCC * 0.3 + EX * 0.7$
	<u>Matière avec TP:</u> $Moyenne = NCC * 0.25 + TP * 0.25 + EX * 0.5$
	<u>Matière TP :</u> $Moyenne = 100\%TP$

Cycle Ingénieur :

<u>Cycle Ingénieur :</u> RT3 – GL3 RT4 – GL4 RT5 – GL5	<u>Matière avec TP:</u> $Moyenne = NCC * 0.24 + TP * 0.4 + EX * 0.36$
	<u>Matière sans TP :</u> $Moyenne = NCC * 0.4 + EX * 0.6$

Licences :

<u>Licences¹ :</u> IG TCG MKT FIN COMPT MNG GRH	<u>Les matières des Unités fondamentales et optionnelles</u>	<u>Matière avec TP :</u> $Moyenne = \left(\frac{TP + NCC}{2} \right) * 0.3 + EX * 0.7$
	<u>Les matières à contrôle continu exclusif</u>	<u>Matière sans TP :</u> $Moyenne = NCC * 0.3 + EX * 0.7$
		Moyenne = NCCex

*TP : Note de TP NCC : Note de contrôle continu, NCCex : note de contrôle continu exclusif

*EX : Note d'examen

¹ Référence : note de cadrage sur le site : <http://www.cck.rnu.tn/lmd-info> et <http://www.mes.tn/lmd>
JORT du 23 mai 2008 pages 1570-1597

Système de Passage à la Session principale :

Année Universitaire 2012-2013

Filières	Condition de passage
<u>1^{er} Cycle Préparatoire :</u> CP1, CP2	<i>Passage systématique : Avoir la moyenne générale de 10/20</i>
<u>2^{ème} Cycle Ingénieur :</u> RT3, RT4, RT5, GL3, GL4, GL5	<i>Passage systématique : Avoir la moyenne générale de 10/20 Et avoir dans tous les groupes de modules une moyenne >= 8/20</i>
<u>Licences :</u> (IG, TCG, MKT, FIN, CPT,MNG, GRH)	<i>Passage systématique : Avoir la moyenne générale de 10/20</i>

Système de Passage à la Session de Contrôle :

Filières	Condition de passage
<u>1^{er} Cycle Préparatoire :</u> CP1, CP2	<i>Passage systématique : Avoir la moyenne générale de 10/20</i>
<u>2^{ème} Cycle Ingénieur :</u> RT3, RT4, RT5, GL3, GL4, GL5	<i>Passage systématique : Avoir la moyenne générale de 10/20 Et avoir dans tous les groupes de modules une moyenne >= 8/20</i> <i>Passage avec crédit à la session de contrôle (non appliqué pour GL5et RT5) : L'étudiant peut passer s'il a obtenu la moyenne dans 75% des groupes de modules. Il reste néanmoins redevable des autres groupes de modules (à passer l'année suivante)</i>
<u>Licences :</u> (IG,TCG, MKT, FIIN, CPT, MNG,GRH)	<i>Passage systématique : Avoir la moyenne générale de 10/20</i> <i>Passage conditionné de la 1ère année à la 2ème année : L'étudiant peut passer de la 1ère année à la 2ème année s'il a obtenu 75% des crédits de la 1ère année, c'est-à-dire au moins 45 crédits. Il reste néanmoins redevable des unités représentant les 15 crédits en instance.</i> <i>Passage conditionné de la 2ème année à la 3ème année : L'étudiant peut passer de la 2ème année à la 3ème année s'il a obtenu 75% des crédits de la 2ème année, c'est-à-dire au moins 45 crédits, et s'il a obtenu la totalité des crédits de la 1ère année. Il reste néanmoins redevable des unités représentant les 15 crédits en instance.</i>

Remarques Générales

Année Universitaire 2012-2013

- ✓ Les étudiants ne repassent à la session de contrôle que les modules dont la moyenne est inférieure à 10/20.
- ✓ Dans toutes les filières, l'étudiant conserve la note supérieure entre la session principale et la session de contrôle.
- ✓ L'étudiant conserve la note obtenue dans la session principale s'il n'a pas subi les épreuves de la session de contrôle.
- ✓ Pour le **Cycle Ingénieur et le Cycle Préparatoire** : les notes de contrôle continu (CC) et de TP sont conservées dans la session de contrôle.
- ✓ Pour les licences : la note de TP est conservée, La note de contrôle continu n'est prise en compte dans la session de contrôle que si elle est profitable (améliore la moyenne).

- Les matières validées par un étudiant redoublant (celles de l'année précédente) sont celles dont la moyenne est supérieure ou égale à 10.
- Les attestations de travail doivent être fournies par l'étudiant au début de l'année. Ces attestations annulent le malus, mais ne justifient pas les absences dans les Devoirs surveillés (DS) et les TP.
- Les certificats médicaux ne justifient pas l'absence aux examens, Devoirs Surveillés (DS) et TP. Ils sont considérés lors de comptabilisation des absences (décompter du total des absences), ils ont donc une influence juste sur le malus.
- Les étudiants en licence qui sont admis ont le droit de repasser les examens dans les matières, dont la moyenne est inférieure à 10, relatives aux unités non capitalisées ou capitalisées par compensation. Cependant, la moyenne générale de l'étudiant ne doit pas changer, il faut juste procéder à une Mise à jour des crédits capitalisés.